

Appel à projets

RÉSIDENCES 2021

CollEx-Persée

> Rapport de l'AAP Résidences



1. Contexte et objectifs de l'appel à projets Résidences

CollEx-Persée est un groupement d'intérêt scientifique mis en place pour une durée de 5 ans (2018-2022). Il réunit 21 établissements, 4 opérateurs nationaux en information scientifique et technique et la Bibliothèque nationale de France.

La mission principale de ce dispositif est de favoriser l'usage des collections des bibliothèques par les chercheurs, dans un contexte où les évolutions techniques et la disponibilité massive de ressources documentaires en ligne ont modifié le processus de recherche. CollEx-Persée soutient le développement de collections hybrides adossées à des services répondant aux nouveaux besoins des chercheurs, ceux-ci étant, à la fois, utilisateurs de sources d'information diverses et producteurs de données et de résultats de recherche.

Dès sa création, en tant qu'infrastructure de recherche en information scientifique et technique (et à ce titre présente sur la feuille de route nationale des infrastructures du Ministère), CollEx-Persée s'est doté d'un programme piloté par l'UMS Persée, dédié au développement d'une politique nationale de numérisation (<https://www.collexpersee.eu/a-propos/persee-et-collex/>).

Celle-ci s'organise selon trois axes majeurs :

- axe 1 : Le soutien à la production et à la diffusion de corpus numérisés ;
- axe 2 : Le portage de programmes pluridisciplinaires d'envergure nationale ;
- axe 3 : La promotion de la bibliothèque comme lieu de recherche et d'expertise.

L'appel à projets Résidences s'inscrit dans ce dernier axe, en offrant la possibilité à un chercheur dont les travaux concernent un fonds particulier conservé par une bibliothèque du réseau CollEx-Persée, de travailler à sa mise en valeur scientifique et technique, avec les équipes de la bibliothèque, dans le cadre d'un contrat établi pour une durée d'un an.

Les résidences de chercheurs en bibliothèques visent trois objectifs principaux :

- **Mobiliser des chercheurs pour contribuer à la valorisation scientifique et à la diffusion de corpus conservés dans les bibliothèques du réseau CollEx-Persée.**

Les résidences permettront à des chercheurs de poursuivre leurs travaux en lien avec un fonds en contribuant à la valorisation de celui-ci par l'amélioration de sa description, de son signalement, de son indexation ou par toute action qui en améliore la connaissance et l'accessibilité.

- **Promouvoir des travaux communs aux chercheurs et aux professionnels de l'IST.**

Les résidences doivent favoriser les coopérations entre chercheurs et professionnels des bibliothèques et de l'information scientifique et technique et faire émerger des projets alliant dès leur conception expertise scientifique et expertise documentaire, au bénéfice de la science ouverte.

- **Préfigurer des projets de numérisation enrichie.**

Les travaux effectués lors d'une résidence pourront préparer un projet de numérisation. Ils permettront par exemple de définir un corpus, d'évaluer les contraintes techniques ou juridiques liées à la numérisation des documents considérés, d'en fixer les objectifs scientifiques et de proposer des choix d'enrichissement de métadonnées ou de diffusion.

2. Corpus concernés et typologie des travaux

Une résidence pourra porter sur des corpus de différentes natures : fonds à numériser (imprimés, archives, cartes, plans, photographies, plaques de verre, objets 3D, etc.), fonds déjà numérisés mais nécessitant un enrichissement de métadonnées ou de référentiels, corpus nativement numériques, métadonnées ou référentiels spécialisés, données de la recherche ou d'autres productions de laboratoires.

La réponse à cet appel devra combiner :

- **des opérations documentaires** : constitution de corpus, inventaire ou description de fonds, création ou enrichissement de données et de référentiels ;
- **des travaux de recherche** : recherches sur un axe d'étude relatif au fonds, recherches sur le fonds (par exemple pour documenter l'histoire du fonds), travail d'identification scientifique sur le fonds ;
- **des actions de valorisation** : préparation et tenue de colloques ou de journées d'études, rédaction ou contribution à des publications scientifiques, préparation d'expositions physiques ou virtuelles...

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les données et résultats du projet satisferont les principes de science ouverte. Le principe « aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire » s'imposera donc. Sauf exception, les résultats seront publiés en licence Creative Commons CC-BY ou équivalente et mis à disposition, au plus tard, à la fin du projet. Les exceptions au principe d'ouverture par défaut des données devront être justifiées dans le dossier de candidature et seront évaluées¹.

3. Soumettre un projet

Un projet est soumis conjointement par un chercheur et un professionnel de l'information scientifique et technique. Ils déterminent ensemble l'objet de la résidence (fonds retenu, nature des travaux de valorisation, définition des livrables, calendrier).

Le chercheur candidat à une résidence

Le candidat à une résidence doit être titulaire d'un doctorat.

Aucune condition de nationalité n'est exigée, en revanche le candidat doit avoir un niveau académique, écrit et oral, en français ou en anglais.

Il doit également pouvoir justifier d'un projet de recherche en lien avec le fonds considéré.

Il s'engage à travailler au sein de la bibliothèque et en lien avec ses équipes, selon des modalités qui sont déterminées conjointement avec le référent IST.

La résidence constitue un emploi principal à temps plein.

La bibliothèque d'accueil et le référent IST

Les bibliothèques qui peuvent accueillir une résidence dans le cadre de cet appel sont les bibliothèques délégataires ou associées du GIS CollEx-Persée. Leur liste figure en annexe à ce document.

¹ Voir « Ouverture des données de la recherche – Guide d'analyse du cadre juridique en France V2 publié par le Comité pour la science ouverte : <https://www.ouvrirelascience.fr/ouverture-des-donnees-de-recherche-guide-danalyse-du-cadre-juridique-en-france-v2/>

La bibliothèque qui accueille la résidence est également la bibliothèque qui possède et conserve le fonds étudié.

Une même bibliothèque peut candidater pour un ou plusieurs projets de résidences dans le cadre du présent appel à projets.

Un professionnel de l'information scientifique et technique appartenant à la bibliothèque est associé à la proposition. Il contribue à la bonne réalisation des travaux prévus, par la mise à disposition du chercheur de toutes les informations utiles et de tous les outils nécessaires au projet et par la coordination des moyens mis à disposition du projet. Il organise, autant qu'il convient, la bonne intégration du chercheur en résidence dans l'organisation de la bibliothèque, et plus largement dans l'environnement scientifique et technique dans lequel s'inscrit son travail

Ces personnes physiques, qui déposent le projet, s'engagent à assumer les rôles de responsables scientifiques au nom du porteur administratif.

Le porteur administratif

Le projet est porté administrativement par l'établissement public membre du GIS CollEx-Persée, au nom de la bibliothèque délégataire ou associée sous sa tutelle, dont est issu le professionnel de l'information scientifique et technique, co-porteur du projet.

Lorsqu'une proposition est sélectionnée pour financement, la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, établissement public national à caractère administratif, en tant qu'établissement support du GIS CollEx-Persée, contractualisera avec l'établissement coordinateur administratif (personne morale) et non avec les coordinateurs scientifiques (personnes physiques).

4. Statistiques de dépôts et réflexions sur le mécanisme

L'appel fut ouvert le 7 octobre 2020 et clos le 10 janvier 2021. 14 dossiers ont été déposés pour 632.940 euros. Deux d'entre eux étaient inéligibles. L'enveloppe disponible pour le présent appel se montait à 300.000 euros.

Finalement, peu d'établissements du réseau, auxquels cet AAP avait pourtant été réservé, se sont portés candidats. Les raisons de non candidature sont diverses :

- désistement au dernier moment du candidat pressenti pour raisons familiales ;
- difficulté de cadrage de réponse entre la bibliothèque et le chercheur ;
- difficulté de préparer ce type de résidence avec des chercheurs étrangers pas très au fait du fonctionnement du réseau CollEx ;
- manque de moyens RH pour instruire les propositions ;
- la bibliothèque n'avait pas établi ses propres priorités de valorisation de fonds ;
- délais de réponse très courts ;
- faiblesse de la communication au niveau de certaines bibliothèques (confinement et dispositif neuf).

A contrario, quelques établissements labellisés ont exprimé leur souhait de candidater, ce qui n'était pas possible dans les critères du présent appel ; tandis que certains chercheurs auraient souhaité travailler sur des fonds non labellisés détenus ailleurs.

Parmi les déposants, nous comptons 8 femmes et 6 hommes dont : 3 professeurs des universités, 1 maître de conférences, 6 docteurs, chercheurs associés, 4 docteurs, enseignants contractuels. La moyenne d'âge est de 43 ans.

Les disciplines représentées sont essentiellement SHS : Etudes sur les mondes arabes et musulmans, Archéologie grecque, Arts du spectacle, Arts vivants, danse, Cinéma, Epistémologie, histoire des sciences et des techniques, Etudes hispaniques, Histoire culturelle France-Allemagne, XIXe et XXe siècles, Histoire de l'art occidental, Littérature comparée (dominante russe), Sciences de l'information et de la communication, Histoire du Vietnam.

Des questions se posent autour de ce mécanisme, par ailleurs plébiscité par les chercheurs : Comment ouvrir davantage l'appel avec une enveloppe financière identique ? Si on élargit le périmètre des porteurs, doit-on restreindre sur d'autres critères : les corpus concernés ? Les profils des candidats ? Quel impact pouvons-nous attendre de ce nouveau mécanisme pour l'ensemble du réseau ?

Verbatim d'établissements du réseau au sujet de cet appel :

« Nous n'avons pas déposé de dossier. La bibliothèque a reçu 13 candidatures de chercheurs mais n'en a soutenu aucune, pour diverses raisons : soit parce qu'elles ne présentaient pas de réel projet ; soit parce que les candidats cherchaient essentiellement à faire financer leur recherche, sans projet direct avec les collections de la bibliothèque ; soit parce que les candidats intéressants se sont désistés en raison de l'incompatibilité du calendrier de l'AAP avec celui des demandes de disponibilité.

Le dispositif nous semble intéressant et à renouveler, sous réserve d'apporter deux modifications : avancer le calendrier, afin que les résultats soient publiés avant les campagnes de demandes de disponibilités pour les enseignants en poste dans le secondaire ; présenter une liste de sujets déjà prédéfinis par les bibliothèques, pour guider les candidats potentiels et éviter les candidatures hors sujet ou opportunistes. »

« Nous avons déposé un dossier de candidature à l'AAP Résidence, autour de nos collections avec un jeune docteur. Nous n'avons pas été retenus. Le projet du chercheur paraissant, pour le jury, peu abouti.

Il me semble que cet appel à résidence était vraiment intéressant, mais les projets de valorisation d'un fonds de monographies déjà signalées, qui doivent être innovants, ne sont pas particulièrement simples à mettre en place, il faut beaucoup tâtonner.

Néanmoins, la préparation du projet a permis une réflexion sur ce fonds, et l'envie de continuer à y travailler ensemble... et nous avons donc décidé d'organiser le 28/01/2022, une journée d'étude internationale. »

« Le GED a instruit, mais sans les déposer, trois réponses à l'appel à projets « résidences de chercheurs » qui lui auront permis de mieux identifier les axes de travail et les besoins actuels et futurs des chercheurs associés à cet appel (...) Nous n'avons pas déposé de dossiers pour cet appel à projet pour des raisons essentiellement administratives, de limite de plafond d'emplois atteinte. Ce type d'appel à projets permet un véritable rapprochement entre chercheurs et bibliothèques, il oblige à une formalisation féconde du projet de recherche et peut permettre de préparer au mieux un futur appel à projets numérisation enrichie.

Il semble plus approprié pour répondre à un besoin de collaboration déjà en germe dans l'établissement et qui ferait partie des axes prioritaires de développement de l'Etablissement. A l'inverse, lorsqu'aucune collaboration n'est pressentie en amont, il peut être difficile de

mobiliser les équipes de la bibliothèque du fait que le financement de cet appel ne permet pas de prise en charge financière notamment du correspondant IST. L'appel à projets est alors vu davantage comme une nouvelle charge pour les agents que comme une opportunité d'avancer sur cet axe. La récurrence de tels appels à projet pourrait toutefois permettre aux établissements d'intégrer ces processus dans leurs stratégies pluriannuelles de valorisation scientifique de leurs fonds. La majorité des chercheurs concernés se sont également interrogés sur la taille de l'enveloppe budgétaire qui ne permettait pas de rémunérer sur cette seule enveloppe, un chercheur avancé dans la carrière. (...) Il n'a pas non plus été évident de bien délimiter ce qui appartenait au domaine des « frais annexes ». La question d'utiliser ces fonds pour organiser un colloque a ainsi pu se poser. »

« Notre établissement a présenté deux projets Résidences, l'un initié par une chercheuse et l'autre initié par la bibliothèque. On ne peut que saluer ce genre d'initiative. Elle a permis d'enrichir les rapports existants déjà avec les enseignants-chercheurs, c'est un soutien pour des collaborations plus approfondies avec eux. Il nous semble que ces appels à projet sont méconnus par les chercheurs, au moins dans les disciplines SHS. Une communication plus ciblée à leur endroit déclencherait davantage d'initiatives, notamment auprès de jeunes docteurs, en quête de financements. Il est parfois complexe de mettre véritablement en parallèle les besoins et objectifs d'un établissement avec un projet de recherche qui s'inscrit dans une trajectoire propre à la personne et à la discipline de recherche. Parfois l'équilibre entre les besoins de valorisation de fonds et les besoins des chercheurs n'est pas facile à établir. Pour contrer cela, le fait de co-construire le dossier entre le professionnel IST et le chercheur est fondamental. Nous aimerions que ce dispositif soit reconduit, qu'il vise en particulier les jeunes doctorants qui ne sont pas rattachés à un établissement sur des fonds non catalogués, non inventoriés et que l'aspect numérisation soit moins déterminant dans l'évaluation des candidatures. »

« Dans le cadre de l'AAP Résidences, dépôt du dossier de X, docteur en histoire de l'art sur le thème de (...). Dossier hélas écarté en dépit d'un travail important de sélection des candidats (mise en place d'un jury constitué d'historiens de l'art, de chercheurs en histoire de l'art et de professionnels de l'IST), de l'enthousiasme sans faille du candidat retenu à l'issue de cette sélection et de l'implication de toutes les parties prenantes dans l'élaboration du dossier. Le dépôt de ce dossier a représenté un investissement en temps important de plusieurs composantes, pour le monter mais aussi pour auditionner d'autres candidats en amont. La complexité du mécanisme et l'investissement en temps de l'établissement pour un résultat infructueux pose question. »

« Tout d'abord, je tiens à souligner que le cadre du projet correspond à un vrai besoin de l'établissement : une foultitude de fonds mal signalés ou en attente de signalement pour lesquels les compétences peuvent manquer (linguistiques mais pas seulement) et qui peuvent dépasser largement celle d'un bibliothécaire (paléo de langues non occidentales, langues ou écritures défuntes, etc.). Je ne peux donc qu'encourager à poursuivre des projets de la sorte.

Au-delà de ces résidences, ils favorisent la communication sur des fonds à traiter, à reprendre (sur les modèles des appels à chercheurs de la BNF) et peuvent donc donner aux labos des idées pour d'autres projets financés.

Le temps passé à préparer ces projets semble du temps bien investi pour sensibiliser des labos à des fonds qu'ils n'avaient pas repéré et il est certain que nous poursuivrons avec eux l'étude de projets communs.

(...) Concernant le cadre de réponse : on a apprécié sa légèreté, même si l'exercice des 3 pages maximum était difficile à tenir.

(...) *Le budget de 50 000 permet tout juste le salaire de post-doc quand on ajoute les taxes et la nouvelle prime de précarité pour les contrats de moins de 13 mois, il n'y a pas de gras !* ».

« Ce mécanisme a soulevé un grand intérêt tant auprès des chercheurs informés que des personnels scientifiques, il s'agit d'une typologie de projet qui répond le mieux aux préoccupations scientifiques des bibliothèques pour la valorisation des fonds, c'est une grande chance donnée aux établissements de nouer ou renforcer certains partenariats scientifiques, avec à la clé un levier de financement qui lève bien des difficultés, le challenge restant de mettre en place un projet à la fois pertinent pour la bibliothèque et en phase avec la disponibilité des chercheurs intéressés ».

5. Les lauréats

La liste ci-dessous a été publiée fin mars. A la fin du mois de mai, compte tenu d'une révision budgétaire de certains projets lauréats, le premier sur liste complémentaire a pu être appelé. Pour accéder aux résumés, aux noms des porteurs et à la subvention octroyée pour chaque projet, reportez-vous au lien indiqué vers www.collexpersee.eu.

Liste principale

1^{er} – Etudier et dessiner la Grèce au début du XIX^{ème} siècle : le fonds Carl Haller von Hallerstein ▪ Bibliothèque nationale et universitaire ▪ Daniela Lefèvre-Novaro (Université de Strasbourg) et Claude Lorentz (Bnu).

2^e – EpiPOM – Epigraphie du Proche-Orient médiéval. Le fonds Henry Viollet de la BULAC (1904-1913) et l'étude du patrimoine architectural en pays d'Islam ▪ GIP BULAC ▪ Martina Massulo (Université de Lille) et Farzaneh Zareie (BULAC).

3^e ex-aequo – « Archives Gilliéron ». Infrastructures numériques pour le fonds d'archives et la collection des artistes Gilliéron ▪ Ecole française d'Athènes ▪ Christina Mitsopoulou (Université de Thessalie) et Marie Stahl (EFA).

3^e ex-aequo – Mise en valeur scientifique et technique du fonds de manuscrits arabes de la Bnu ▪ Bibliothèque nationale et universitaire ▪ Géraldine Jenvrin (IREMAM-UMR 7310) et Daniel Bornemann (Bnu). [www.collexpersee.eu/projet/fonds-de-manuscrits-arabes-de-la-bnu/]

5^e – « Paris s'amuse » : Mémoires du divertissement et du spectacle populaire ▪ Université Sorbonne Nouvelle ▪ Camille Paillet (CHS-UMR 8058) et Céline Hersant (DBU-Théâtrethèque Gaston Baty). [www.collexpersee.eu/projet/paris-samuse/]

6^e – Emergence de l'imagerie électronique en France : étude du fonds Lallemand de l'Observatoire de Paris ▪ Observatoire de Paris – PSL ▪ Frédéric Soulu (Centre François Viète – Université de Nantes) et Aleth Tisseau des Escotais (Observatoire de Paris). [www.collexpersee.eu/projet/emergence-de-limagerie-electronique-en-france/]

Liste complémentaire

7^e – KINOPEDIA – Repenser les images du passé pour une pédagogie du présent ▪ Université Sorbonne Nouvelle ▪ Mathilde Rouxel (LIRA – EA 7343) et Vincent de Lavenne (DBU). [www.collexpersee.eu/projet/kinopedia/]

8^e – Revenir à Robert Pagès – Les archives d'un pionnier des sciences de l'information ▪ Université de Paris ▪ Olivier Le Deuff (Université Bordeaux Montaigne) et Jean Guillemain (Bibliothèque Henri Piéron).